

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 22 février 2024, à 19h30

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

PROCES-VERBAL

Présidence	M.	Thierry JORDAN, président
Vice-présidence	M.	Christophe GIRARD, vice-président
Présents-es		Pour le conseil général, 42 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Luc BARDET - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI - Ajda BUDAK - Katharina CATTIN - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Karine COPPARONI - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Emilien GIRARD - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Olivier MARILLER - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOSZ - Jean-François ROCH - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER
Excusés-es		Pour le conseil général Mmes/MM. Philippe AYER - Vincent BRODARD - Fabrice CORBAT - Christelle MASUR LUU - Stéphanie PITTET - Valérie PITTET - Thierry ROPRAZ
Présents-es		Pour le conseil communal, 9 membres M. Jean-Claude CORNU, syndic M. Thierry SCHMID, vice-syndic Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD Pour l'administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal Mme Léa BONGARD, apprentie employée de commerce
Rédacteur	M.	Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme	Léa BONGARD, apprentie employée de commerce

INTRODUCTION DE M. THIERRY JORDAN, PRESIDENT

« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,

A peine les Guggenmusik rentrées se reposer et les confettis ramassés par une équipe de l'édilité toujours sur le qui-vive, que les conseillers généraux convergent à nouveau de tous les quartiers de Romont vers la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Depuis notre dernière séance, le bureau du conseil général a reçu deux démissions, à savoir celles de :

- **M. Alain BOSSON** pour le groupe UDC, remplacé par **Mme Karine COPPARONI**, que je prie de bien vouloir se lever. « Applaudissements ». Soyez la bienvenue au sein du conseil général.
- **Mme Nataša TODOROVIC**, pour le groupe PS. Son successeur n'ayant pas encore été proclamé élu, il ne peut siéger ce soir. Le conseil général est ainsi temporairement constitué de 49 membres.

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- M. Philippe AYER.
- M. Vincent BRODARD.
- M. Fabrice CORBAT.
- Mme Christelle MASUR LUU.
- Mme Stéphanie PITTET.
- Mme Valérie PITTET.
- M. Thierry ROPRAZ.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **42** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés-es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS – SOIT PAR 42 VOIX – QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRESENTE.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 42 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023.

M. le Président adresse ses remerciements à M. BARD, secrétaire communal, ainsi qu'à toute l'équipe de l'administration pour l'excellente tenue de ce document.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- *cf. annexe 1 : dossier de présentation*

Suivant la tradition et la volonté du conseil général, **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour le point de la situation concernant le projet de la nouvelle école En Bouley (*cf. annexe 1*).

- **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)**
« Par rapport à ce chantier très inhabituel pour Romont, est-ce que le conseil communal imagine organiser une visite pour les conseillers généraux, voire pour d'autres personnes intéressées ? »
- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**
« Oui absolument. La question revient régulièrement. Il est prématuré d'y songer maintenant dans la mesure où on est en train de finir la mise hors eau du bâtiment des sports avec la présence de nombreux corps de métiers. Il n'est pas imaginable, actuellement, d'envisager une visite de chantier à 17h00 ou 18h00. J'imagine que cela sera possible d'ici la reprise, fin août début septembre. On ne fera pas des « portes ouvertes » mais une inauguration. Seront prévues des visites spéciales pour les commissions qui ont travaillé sur ce sujet. Pour la population, il faut garder la surprise pour l'inauguration. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et que, par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

3. PERSPECTIVES ET PRIORITÉS POUR LE FUTUR – QUESTIONS DES GROUPES POLITIQUES

Suite aux présentations de la séance du 12 octobre, le conseil communal a décidé d'ouvrir la discussion ce soir, afin de répondre aux questions des groupes politiques.

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour une brève introduction.

« L'essentiel a été effectué lors de la séance du mois d'octobre où nous avons présenté le bilan de ce qui a déjà été exécuté depuis le début de cette législature en 2021 et aussi esquissé les défis et priorités pour l'avenir. Un bref résumé a été élaboré, reprenant les différents points en insistant sur les priorités et défis. La volonté n'était pas de faire un ouvrage de promotion de Romont pour dire qu'on a la plus belle ville du monde. Il s'agit d'un outil de travail appelé à évoluer au fil des ans.

S'agissant du déroulement, vous avez la possibilité de poser vos questions et le conseil communal tentera d'y répondre. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**■ Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« J'ai une question d'ordre général. Lors de la séance du conseil général du 12 octobre 2023, il avait été annoncé que le conseil communal reviendrait avec plus de précisions et des lignes claires, en tous les cas pour les deux à trois prochaines années, et qu'un débat aurait lieu lors d'une prochaine séance du conseil général. Est-ce bien aujourd'hui que ce débat sur ces priorités a lieu ? »

■ Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Je ne vois comment on aurait pu trouver le temps de donner plus de détails. La présentation était à disposition et elle contenait probablement plus de détails. Ce n'était pas voulu, ni possible d'entrer dans le détail pour chacun des points. S'agissant d'un débat, vous avez la possibilité ce soir de poser des questions auxquelles on tentera d'y répondre. Il n'est pas prévu, en l'état, d'avoir un autre débat sur le sujet. Les commissions traitent passablement de problématiques évoquées dans ce document. Le débat se fait donc à l'interne de ces commissions, pour autant que leurs membres saisissent l'occasion de le faire, ce qui n'est pas toujours le cas. D'autre part, faire un débat d'ordre général avec 50 personnes, ce n'est pas si évident et ce n'était pas l'idée. Dans tous les cas, le conseil communal est prêt à écouter vos questions et à y répondre. »

■ Intervention de M. Laurent SCHMUTZ, conseiller général (PLR)

« Le groupe PLR est enthousiaste et applaudit le message du conseil communal concernant les perspectives et les priorités pour le futur de notre commune.

Faisant suite aux présentations d'octobre 2023 par les responsables des dicastères, augmentées des projections financières analysées sur une dizaine d'années, ce document résume et énumère les actions et les attitudes qui seront prises dans chacun des thèmes de la gouvernance de la commune. Cet acte formalisé engage le conseil communal dans la conduite de Romont ; en plus de son courage et de sa volonté, le conseil communal montre son intelligence et son esprit judicieux. Cette lettre d'intentions est indispensable et concrétise les qualités très positives que nous prêtons à notre équipage et son capitaine.

Le bon fonctionnement des infrastructures et la maîtrise des finances sont conduits de manière responsable. Appuyons que le pilier central de la bonne gouvernance est l'économie, sa viabilité. Des acteurs de différents ordres gravitent autour de cet axe. Que l'on parle des entreprises à haute valeur ajoutée ou des plus petites, la vie économique n'est, que parce qu'il y a des femmes et des hommes qui les font. Ces habitants, acteurs pour la plupart, de tous âges, souhaitent un cadre de vie et d'activités de qualité. Nous ne pouvons dissocier l'économie locale de ses leviers importants qui sont les murs et la mémoire de la ville, les activités culturelles, touristiques et sportives. Permettez-moi de souligner trois points pour mettre en évidence que les thèmes économie, vieille-ville, culture, tourisme, sport, loisirs, et archives sont intimement liés.

Un attrait de Romont est sans aucun doute sa vieille-ville. Les pierres, les façades, les charpentes, jusqu'aux fondations des bâtiments de la colline, tout respire la culture et l'histoire ; ces murs donnent à la ville une assise stable et rassurante. Il convient de soigner ce joyau. Romont offre depuis des siècles ce cadre et ce caractère. Préservons-le, respectons-le, adaptons-le.

Sans culture, peu d'intérêt. Et tout est dit. Actuellement, la promotion culturelle romontoise fait défaut. A moyen et long terme, l'importance équilibrée que nous portons aux activités culturelles, touristiques, sportives et de loisirs portera ses fruits. Soutenons qu'une définition des tâches dans ce domaine est importante et devrait s'inscrire dans la prise en charge de l'économie locale.

Sans mémoire, pas de culture. La conservation des archives, et parfois leur restauration, ont déjà permis de constituer un extraordinaire trésor. L'âme de la ville est au cœur de cette riche histoire. Ce patrimoine est aussi une carte de visite. Le processus continu d'archivage est déjà en place ; nous soutenons aussi cette continuation, voire son renforcement. Cette mémoire n'est pas différente de toute autre forme de mémoire ; sa maladie chronique, c'est le temps. Il n'y a pas de remède contre le temps. La restauration reste le seul soin que l'on peut porter à notre mémoire communale. Ne tardons pas, identifions judicieusement les plus atteints et inscrivons ce processus dans la continuité ; nos pépites n'ont cure du métronome des législations.

Revenons à la lettre d'intentions. C'est une vue d'ensemble simple et exhaustive, synthétique et claire. C'est un rapport qui ne se cache pas derrière un graphisme enjoliveur, mais qui offre du contenu ; en aparté, c'est un rapport qui ne coûte pas inutilement en forme, mais présente le fond. C'est aussi la personnalité du conseil communal qui est révélée.

Certes le conseil général est le législateur ; il va sans dire que la confiance qu'il porte à l'organe exécutif est fondamentale. Et ce dernier fait ce qu'il dit, mais aussi dit ce qu'il fait. Admirable transparence. Gageons d'être à la hauteur.

En 2023, nous avons souligné le courage d'entreprendre en le comparant à celui d'un célèbre navigateur. Il semble que l'analogie doit s'arrêter là. La clairvoyance quant aux chemins à prendre est prouvée ; nous ne naviguons pas dans des mers inconnues.

Cette démonstration de transparence et de clairvoyance est édifiante. Ne sommes-nous pas aussi la cité du vitrail ?

Encore un grand merci et bravo pour ce document. Pour conclure, je me permets d'emprunter une phrase du doyen de ce conseil, dont la mémoire a su se préserver des affres du temps, Stephan TRÜMPLER, pour ne pas le nommer : « il me semble que souvent j'aurais espéré disposer d'un tel instrument et preuve de clairvoyance du conseil communal, mais je ne me souviens pas d'en avoir vu ».

Si Monsieur le Président le permet, je propose que toute l'assemblée applaudisse le message du conseil communal. »

« Applaudissements. »

■ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)**

« Le groupe Les Vert-e-s a parcouru avec intérêt le document transmis par l'exécutif communal.

Il faut constater que le conseil communal peine à présenter un projet d'avenir pour notre ville. A deux ans des prochaines élections, nous constatons qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau dans ce document. Le conseil communal paraît englué dans sa gestion à court terme et incapable de formuler un projet enthousiasmant pour l'avenir de notre cité.

Nous n'avons pas fait de critique détaillée mais nous sommes concentrés sur quelques domaines stratégiques avec quelques questions pour lesquelles nous n'attendons pas de réponses immédiates mais que nous espérons voire traitées ultérieurement, aussi par les commissions concernées.

THEME « FINANCES ET FISCALITÉ »

Nous prenons note des remarques très succinctes mentionnées sous ce point. Malheureusement, le conseil communal n'évoque que la perspective d'un resserrement budgétaire et de futures négociations avec les diverses associations de communes.

Est-il toutefois prévu de communiquer sur la possibilité de nouvelles rentrées d'argent (par exemple taxation du stationnement, auto-suffisance énergétique, amélioration de l'attractivité pour les PME nouvelles et existantes, etc.) ? Afin de remplir nos objectifs sociaux et environnementaux, il nous paraît judicieux de diversifier nos revenus avant de brandir le spectre de l'augmentation d'impôts.

THEME « FORÊTS »

Traité de façon très légère, le thème « FORETS » nous interpelle. On y traite de loisirs et de détente, de rôle actif au sein de la corporation forestière en charge de l'exploitation. Mais aucune mention de la biodiversité qui pourtant est un des aspects importants de la gestion forestière. Aucune mention de l'adaptation urgente et nécessaire au réchauffement climatique qui touche déjà durement nos forêts.

Nous souhaitons rappeler au conseiller communal en charge des forêts que les rôles de la forêt sont bien plus larges et que l'on ne saurait négliger le pilier environnemental du développement durable pour ne s'intéresser qu'aux aspects sociaux et économiques.

Quels sont aujourd'hui les projets de promotion de la biodiversité en forêt portés par le conseil communal ou la corporation forestière ?

THEME « BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS / ENSEIGNEMENT - PETITE ENFANCE – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE »

Ces thèmes auraient presque pu être regroupés en un seul point tant ils semblent aujourd'hui liés. On y trouve des préoccupations qui sont apparemment toujours non résolues depuis le lancement de l'école En Bouley il y a plus de cinq ans déjà. Serait-ce le moment de lancer un appel à projet pour la réaffectation de certains bâtiments comme la tour des Béguines ?

Des questions très pratiques ont été soulevées au sein de notre groupe et une communication sur la réorganisation pratique des écoles serait peut-être indiquée. Par exemple :

- *Les salles de gym des Avoines seront-elles encore utilisées par les 7-8H, le CESL et différentes associations et clubs, notamment pour l'offre de sport extrascolaire des 7-8H ?*
- *Que signifie concrètement « organiser la prise en charge des 7H et 8H, notamment pour ce qui est des disciplines telles que le sport, etc. » ? Les élèves devront-ils se déplacer En Bouley pour les autres sports ?*

Plus stratégique, en particulier pour des raisons financières qui ne sont pas évoquées sous le thème « Finances et fiscalité », le bâtiment scolaire de la ville et les halles de gym des Avoines seront-ils rénovés, et si oui à quel point et dans quel délai ?

THEME « MOBILITÉ ET SÉCURITÉ »

En octobre dernier déjà, nous déplorions l'immobilisme de la majorité du conseil communal qui s'est jusqu'ici montrée incapable de faire avancer les dossiers de mobilité. Ces trois dernières années, la sécurité sur le chemin de l'école ne s'est pas améliorée et le sujet continue à faire débat. L'intégration de la mobilité douce est toujours inexistante. L'absence de progrès dans ce domaine est désespérante malgré les bonnes intentions affichées.

Depuis 2004, il y a 20 ans, la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (Lhand) devait garantir l'intégration des personnes handicapées. Elle laissait un délai jusqu'à fin 2023 pour entreprendre les travaux nécessaires.

Si l'on s'en réfère aux informations publiées par la RTS se basant sur les données fournies par les CFF, à Romont seuls 58 % des arrêts de bus sont accessibles. Le conseil communal va-t-il enfin prendre ce dossier à bras le corps et adapter enfin ces arrêts ? Va-t-il aussi évaluer les coûts et opportunités de l'ascenseur urbain proposé par le bureau Urbanité dans le cadre du MEP intra-muros comme alternative ou complément aux bus TPF ?

THEME « ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE »

Nous constatons aussi que les défis du conseil communal en la matière sont TOUS issus de la précédente législature. Voilà qui laisse songeur sur le leadership du conseil communal.

Les progrès sont lents également dans ces domaines. Le conseil communal n'est toujours pas en capacité de profiter des avantages que lui apporterait un réel engagement dans le programme Cité de l'Énergie. On ne fait que rattraper le retard pris depuis trois législatures. Le manque de connaissances et de compétences au sein de l'exécutif dans ce domaine est flagrant.

L'environnement reste manifestement considéré comme un réservoir de ressources dans lesquelles puiser pour satisfaire des besoins divers et variés. Il est choquant de constater qu'il n'y a AUCUNE priorité et AUCUN objectif concernant la biodiversité qui pourtant est en plein effondrement aussi dans notre région.

A part la délégation à l'ABVGN de la renaturation des cours d'eau, qu'allez-vous faire pour la biodiversité ?

THEME « AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTIONS »

Le document dresse un état des lieux des projets en cours mais fait malheureusement l'économie d'une remise à plat de la stratégie d'aménagement autour de la gare. Nous notons avec plaisir que la route de contournement ne figure plus dans les perspectives et priorités du conseil communal. Cette route située à l'opposé du principal pôle de développement n'a aucun sens.

Il faut être clair, le conseil communal, en multipliant les petits objets dispersés çà et là sans vision à long terme du secteur, allant de la place de la gare au pied du quartier de la Maula (Route Sous l'Hôpital), a fini par perdre le leadership de l'aménagement du territoire.

A lire les défis dans ce thème, on se rend compte que 5 des 7 défis identifiés sont dépendant du Canton et ses entités (DIME, Préfecture, ECPF) qui dictent les conditions et donnent (ou pas) le rythme.

Largement relayé par les médias, l'abandon de la technologie de compensation du roulis WAKO par les CFF relance de facto le redressement des voies entre Fribourg et Lausanne. L'aménagement du secteur de la gare de Romont est stratégique et en dépend directement. Ce pourrait être une opportunité cruciale pour Romont à l'horizon 2050 mais qui se joue ces temps-ci. Le conseil communal est-il entré en contact avec la direction des CFF et la DIME concernant le redressement de la ligne CFF au niveau de Romont ? »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

Merci pour ces remarques. Je pensais qu'une bonne partie de l'assemblée allait rentrer en étant réjouie du travail effectué et des perspectives présentées. A vous entendre, tout le monde va partir avec le mouchoir à la main, mais c'est un point de vue et on le respecte. On n'est pas en train de faire le programme électoral de la législature 2026-2031. Chaque parti va se charger de le faire. Quand j'entends dire qu'il n'y a rien de nouveau qui s'est passé depuis la dernière législature, est-ce que les nouveaux élus sont, par définition, nettement en retrait par rapport aux anciens ? Ce n'est pas ce que la population romontoise a choisi lors des élections de 2021.

S'agissant des finances, elles ne sont pas abordées dans les perspectives car M. le Vice-Syndic en a fait une large présentation lors de la planification financière. Quant aux nouvelles entrées via des augmentations d'impôts, je ne crois pas avoir entendu, depuis 2021, un de mes collègues évoquer une perspective d'augmentation d'impôts à Romont.

Concernant les bâtiments, il se passe beaucoup de choses. Trois groupes de travail ont été mis en place et s'occupent de l'avenir des bâtiments :

- 1. Avenir de l'ancienne école primaire de la ville, la Tour des Béguines, la salle de gymnastique des remparts, l'école de la Condémine.*
- 2. La mise en place d'un accueil extrascolaire (AES) dans le bâtiment de la Condémine.*
- 3. Etude des synergies entre le COGL et la commune pour la nouvelle école En Bouley.*

Rien ne se passe au niveau des routes ! Si vous aller vous promener du côté du site Nespresso, de la Belle-Croix, à la Route de l'Industrie, vous observerez que de nombreux arrêts de bus ont été modifiés. Il ne suffit pas que l'exécutif romontois décide quelque chose pour que ça se fasse dans les 6 mois. Ces processus routiers et édilitaires prennent un temps énorme. De plus, il faut tenir compte des considérations financières. Pour le reste, la route de contournement n'est pas citée car il s'agit d'un projet cantonal. Mais le conseil communal l'a dit haut et fort, il y est favorable, même plus, il la plébiscite. Et il n'y a pas eu de changements de ce côté-là, même si encore une fois les choses prennent plus de temps que tout le monde le souhaiterait. Pour le reste, les réponses viendront en cours de commissions, respectivement lors de questions formelles au cours des prochaines séances du conseil général. »

■ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

« Le groupe PS salue la réalisation de ce document synthétique. De manière tout aussi synthétique, nous formulons les questions particulières suivantes :

THÈME « SANTÉ »

Comment le conseil communal se projette concrètement dans la problématique du vieillissement de la population ? Plus précisément, quels sont les objectifs définis notamment pour l'accompagnement dans le maintien à domicile, ainsi que pour le centre de santé ?

THÈME « ENVIRONNEMENT »

Est-ce que la planification des mesures PGEE fait partie des objectifs du conseil communal ?

Est-ce que la révision du règlement sur les eaux usées prévoit l'intégration de mesures conformes au concept « ville-éponge » telles que promues par le VSA ? »

■ **Réponse de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

«L'évolution du vieillissement de la population est une vraie préoccupation du conseil communal. Ce travail se réalise en collaboration avec les communes de la Glâne dans le cadre du RSG et notamment avec le projet Senior+. Les défis seront importants, aussi bien en termes de lits EMS qu'en termes de maintien et de soins à domicile. Le projet Senior+ démarre au début avril. En même temps, la vraie préoccupation sera d'assumer la qualité et le financement de nos responsabilités.

Concernant le centre de santé, il mériterait d'être davantage interactif. Aujourd'hui, nous avons effectivement des cabinets les uns à côté des autres et on devrait pouvoir bénéficier d'un accueil plus grand. Ce sont des discussions qui sont en cours notamment avec le canton et le HFR pour un développement dans ce sens. Une des réponses viendra via le projet de loi – contre-projet à l'initiative concernant les urgences 24h/24h ; ces centres de santé seront inscrits dans la loi. »

■ **Réponse de M. François HELFER, conseiller communal**

« Le PGEE est en cours. On ne peut malheureusement pas faire tout ce qu'on voudrait avec notamment la Route de la Parqueterie et l'esplanade d'Arruffens. Nous sommes en cours d'élaboration du règlement sur l'eau potable et le règlement sur les eaux usées est actuellement en consultation chez Monsieur Prix. Par ailleurs, une commission a été créée au sein du conseil communal pour harmoniser ces deux règlements.

■ **Précision de M. le Syndic**

« Le défi du conseil communal est de vous présenter ces deux règlements cette année encore, mais la tâche n'est pas aisée évidemment. Il s'agit de tenir compte des dernières recommandations de la confédération et du canton ; le gros problème se situe au niveau des tarifs, raison pour laquelle nous prenons tout le temps nécessaire de façon à aboutir sur une solution acceptable pour ne pas dire supportable pour les payeurs.»

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Si vous êtes d'accord, je vais poser quelques questions et partager quelques réflexions de notre groupe selon une approche interactive – questions/réponses. Monsieur le Président, je vous laisse me faire signe si vous souhaitez que je m'arrête. »

Questions par thème

THEME « DEMOGRAPHIE »

Elément très intéressant dans la présentation. Nous constatons que la population étrangère de Romont avoisine les 50 %. Lors de la séance du conseil général de mai 2023, j'avais interpellé le conseil communal au sujet d'une stratégie d'intégration pour les réfugiés ; on se demande aujourd'hui si le besoin n'est pas plus général et porte sur une intégration plus large de la population étrangère. Le conseil communal dit aujourd'hui vouloir prêter une attention particulière à l'intégration, mais quelle est sa stratégie concrète ? Serait-il peut être intéressant de bénéficier de compétences hors conseil communal pour développer, dans le cadre d'une commission ad hoc, une véritable stratégie ? »

■ **Réponse de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

« Effectivement, la problématique existe mais elle représente une certaine constance. Il faut y réfléchir mais ne pas faire de l'alarmisme non plus. Il n'empêche que la question de l'intégration ne se traite pas simplement en disant qu'il faut faire de l'intégration. Elle se traite concrètement notamment avec tout le travail important de réflexion qui est fait par l'association REPER auprès des jeunes pour connaître leurs besoins. Ce sont des actes très concrets. A mon sens, il faut aussi le faire de manière transversale notamment de manière intergénérationnelle dans le cadre d'un travail avec les seniors. Dans l'intégration, ce ne sont pas simplement des personnes migrantes qui arrivent ici mais c'est aussi l'évolution des personnes qui sont présentes et la manière dont elles s'intègrent dans les divers projets. C'est donc une préoccupation quotidienne du conseil communal, voire avec un conseil externe. On y réfléchit et on fera le nécessaire. »

■ **Précision de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Le chiffre est surprenant pour certains mais ça veut bien dire que dans la réalité, dans la vie de tous les jours, il n'y a guère de problèmes, malgré ce taux très élevé de population étrangère. Cela signifie une sorte d'intégration naturelle par le cursus scolaire. On oublie parfois que l'intégration passe aussi par tout ce qui existe au niveau associatif, sportif et culturel. C'est donc une réelle préoccupation comme dit M. JAQUIER et on y veille. »

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Le conseil communal prévoit-il de mettre à disposition de nouvelles zones d'activités et existe-t-il déjà quelque chose de concret ? »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« C'est un processus extrêmement long et pénible. Le PAL de Romont est en révision depuis 2016. Evidemment, les zones d'activités sont largement évoquées dans ce PAL, dans le RCU, dans le règlement des zones. On espère maintenant que des décisions finales tomberont encore cette année.

Au niveau de l'habitat, le problème est moins difficile dans la mesure où on dispose tout de même d'une certaine réserve sur le plateau d'Arruffens. Mais là aussi ça passe par le PAD-cadre d'Arruffens qui ne pourrait normalement pas être mis à l'enquête avant que le plan d'aménagement local ne soit lui-même approuvé ; les services concernés et certains collègues vont travailler pour pouvoir mener les deux choses parallèlement.

Et pour compliquer encore un peu la situation, on est en pleine phase de révision du plan de développement régional qui contient, comme gros chapitre, les zones d'activités. On essaie de concentrer les zones d'activités sur le pôle principal de la Glâne à Romont, voire Villaz-St-Pierre pour une partie ainsi qu'à Ursy côté Vauderens, bien sûr au détriment d'autres communes qui sont surdimensionnées et qui ne répondent plus aux critères car pour développer une zone d'activité, on exige maintenant une proximité avec les transports publics. D'un côté, c'est une chance pour Romont mais c'est aussi de grandes frustrations pour certaines autres communes. Tout ceci prend beaucoup de temps. On sait que le PDR de la Glâne devrait être présenté dans sa version finale d'ici l'été. Il y a déjà eu des retours des services de l'Etat et ils ne sont pas tous positifs. Notre grand souci est de disposer rapidement de nouvelles zones activités, de zones stratégiques cantonales voire d'autres zones qui permettront l'implantation de PME-PMI. Tout ceci est très compliqué et c'est un peu frustrant car d'un côté, on nous dit qu'il faut aller vers une concentration ou densification et de l'autre côté, lorsqu'on présente une nouvelle zone, on nous signale beaucoup de réserves par rapport au choix et au lieu d'implantation. C'est donc un sujet très complexe et long mais on y travaille plus que l'on ne peut avec toutes les personnes et services concernés. »

■ **Intervention de Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

THÈME « CULTURE – TOURISME – SPORT – LOISIRS »

« Le conseil communal a-t-il pensé à impliquer d'avantage l'USR ? »

■ **Réponse de Mme Stéphanie LOSEY, conseillère communale**

« Comme vous le savez peut-être, l'ancien président de l'URS, M. FORET, a démissionné. Ce sujet a été discuté pas plus tard que cette semaine au sein du conseil communal. L'idée du groupe de travail est de rencontrer le futur président afin de pouvoir discuter avec lui concernant nos attentes. »

■ **Intervention de Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

THEME « BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS »

« Nous prenons note avec satisfaction que l'établissement d'une feuille de route claire est prévue suite au MEP vieille-ville ; nous nous permettons de rappeler que ce MEP a été voté il y a bientôt 4 ans et que les résultats ont été présentés à la population en été 2023. Nous attendons dès lors avec une certaine impatience que le conseil communal donne sa vision sur la vieille-ville de l'avenir et qu'il précise une feuille de route concrète. Nous pouvons rappeler à cette occasion qu'en février 2022, nous avons suggéré de fermer l'accès à la place de l'école en ville en dehors des horaires spéciaux

(événements, éventuellement messes ?) afin de redonner cette place aux enfants. C'est une mesure très simple à mettre en œuvre et elle pourrait faire partie des premières mesures qui permettent que ce MEP devienne enfin concret. »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Pour faire plaisir à beaucoup, on va essayer d'avoir une vision un peu plus élevée et de ne pas faire de pointillisme. Depuis juillet l'année dernière, il ne s'est effectivement pas passé grand-chose en matière de MEP mais il faut aussi comprendre qu'on n'a pas le volume de certaines autres grandes villes en matière de personnel malgré son dévouement, et les conseillers communaux sont des miliciens. On a dû faire des choix et prioriser. Il y a notamment certains dossiers très importants qui étaient prioritaires comme l'école En Bouley, l'esplanade d'Arruffens, etc. Le MEP va être repris ce printemps. Ce n'est pas le conseil communal qui établira une feuille de route. Il y a des gens qui ont participé à l'élaboration de ce MEP et ce sera une réflexion pour définir les bases par rapport à l'avenir sûr de cette vieille-ville et de définir aussi l'un ou l'autre projet qui pourrait être concrètement réalisé ces prochaines années. »

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

THEME « MOBILITE ET SECURITE »

« Quels sont les points ouverts pour la réalisation du 30 km/h en vieille-ville ? Que faut-il faire pour les régler ? Dans quel délai le conseil communal pense pouvoir les régler ? »

■ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

« Concernant les délais, c'est malheureusement impossible à dire. Les points ouverts concernent principalement le stationnement (places de parc supprimées). On doit entamer des négociations sur certains points avec le SMO et cela prend malheureusement du temps. »

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Une suppression de places de parc semble exigée par le service de la mobilité du canton comme condition à la réalisation d'une zone 30 km/h, une réduction des places de stationnement en vieille-ville et en contrepartie l'augmentation du parking du Bicubic à la taille initialement prévue est-elle discutée ? »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Non, mais les choses prennent du temps. Le SMO et le SPC sont très chargés et il n'est pas toujours facile d'obtenir des rendez-vous pour régler les questions relatives à l'instauration du 30 km/h en ville.

Parallèlement, le concept de stationnement sera présenté au conseil général et à l'ensemble de la population à mi-mars 2024. Il faut que les deux dossiers avancent ensemble. Au niveau de la mobilité, un groupe travaille depuis un an pour la mise en place de lignes de bus urbaines, en collaboration avec les communes de Mézières et Billens-Hennens. Les choses se font en parallèle et on y travaille. »

▪ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Nous profitons de cette occasion pour remercier le conseil communal pour son engagement énorme, et suggérons d’impliquer d’avantage le conseil général et la population pour certains sujets, dont j’ai mentionné celui de l’intégration, aussi pour que le conseil communal ne porte pas toute la charge seul. Sachez que nous sommes à disposition. »

▪ **Intervention de Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR)**

« J’ai, comme vous tous, entendu différents groupes présenter leur positions, remarques, interrogations et autres sur les perspectives et priorités présentées dans le message no 3.

Certes, tout n’est peut-être pas parfait dans le document présenté. Cela a le mérite de générer des discussions et des interventions, fort heureusement constructives et des questionnements respectueux, pour la majeure partie des groupes.

Merci au conseil communal pour le travail réalisé, la transmission de ce document très clair attendu par la majeure partie du conseil général. »

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Merci pour cette intervention. Il ne faut pas croire qu’on est fatigué, qu’on perd courage ou qu’on est désespéré par rapport à la lenteur d’autres administrations. Au contraire, le dynamisme de l’équipe, des services, reste le même, et l’énorme boulot est réalisé avec enthousiasme. Beaucoup de travail a été effectué jusqu’ici et il y en aura encore beaucoup en 2024 et 2025. »

M. le Président remercie le conseil communal et le conseil général pour ces échanges constructifs.

Ce point ne fait pas l’objet d’un vote du conseil général.

4 **DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 540'000. – POUR LA CRÉATION D’UNE PLACE POLYVALENTE PAR LA RÉAFFECTATION DES SURFACES INNOCUPÉES DU PARKING DU BICUBIC**

- *cf. annexe 2 : présentation Powerpoint*

M. le Président passe la parole à **M. Marc MENOUD**, conseiller communal, pour la présentation de ce point (*cf. annexe 2*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **M. Patrice BEAUD** pour le rapport de la commission financière.

▪ **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, membre de la commission financière (PS)**

« Lors de sa réunion du 23 janvier, la commission financière a débattu de cette demande de crédit.

Elle a émis des doutes sur la priorité accordée à cet investissement, compte tenu des charges liées à la nouvelle école.

Toutefois, cet investissement est d'une part financièrement supportable, celui-ci engendrant des charges financières annuelles de CHF 32'400.- et d'autre part, la dépense est cohérente avec le budget d'investissement voté en décembre dernier, dans lequel apparaissaient en effet environ 2.5 millions d'investissements nouveaux.

Par conséquent, le préavis de la commission financière est favorable. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« Les Vert-e-s rejettent catégoriquement cette demande de crédit soumise par le conseil communal.

Son message mentionne « Cet espace, qui devait être un parking, aurait également servi de place polyvalente. » et présente les coûts exorbitants du parking de Bicubic.

Mais ce qu'il ne dit pas dans son message, qui est le plus intéressant, c'est que lors de sa mise à l'enquête, ce parking a fait l'objet d'une opposition d'une association environnementale qui a obtenu une réduction drastique du nombre de places de stationnement.

Aujourd'hui, le conseil communal revient avec un projet de place polyvalente qui n'est rien d'autre qu'une tentative maladroite d'augmenter, toujours sans justification, le stationnement dans ce secteur. Or sans justification du besoin, nous ne pouvons y souscrire !

Faut-il le rappeler, à l'époque, Les Vert-e-s avaient soutenu le projet de parking parce que le conseil communal s'engageait à supprimer des places existantes pour les reporter dans le nouveau parking de Bicubic.

Depuis, le conseil communal aurait dû :

- désigner des places de stationnement à supprimer et reporter ;*
- augmenter la cadence des bus desservant le parking.*

Malheureusement, il n'a rien fait de tout cela. Il n'a même pas cherché à négocier avec le Cycle d'Orientation de la Glâne (COGL) le déplacement de la septantaine de places destinées aux enseignants dont la mise à l'enquête vient d'avoir lieu ! Ainsi les Romontois payeront le double, soit leur part du parking du COGL et en plus une soi-disant place polyvalente qui servira de parking sauvage.

Alors que le conseil communal n'a toujours pas fermé la promenade des Avoines au stationnement illicite, qu'il n'a toujours pas mis en œuvre un concept de stationnement, que la mise en zone 30 km/h de l'intra-muros est bloquée pour des questions de stationnement, qu'il n'a toujours pas de plan de mobilité pour son personnel, la présente demande de crédit est une mauvaise blague.

Dans son message, le conseil communal nous parle aussi de répondre à de multiples demandes et d'accueillir des manifestations, ce qui est bien. Les équipements proposés sont sans doute intéressants pour cela. C'est tout à fait honorable.

Mais là aussi, il ne nous dit rien sur le nombre de jours d'occupation par an. Il ne nous dit rien sur d'éventuelles locations ou sur d'autres revenus. Alors qu'on nous assure qu'une période difficile s'annonce pour nos finances, cette proposition est à peine croyable. Voilà une belle occasion d'économiser un demi-million de francs ! Pas question pour nous de dilapider l'argent du contribuable dans un projet aussi flou et peu urgent.

Lors de notre message sur le budget, nous avons averti qu'il faudrait nous convaincre. C'est raté.

Nous vous encourageons vivement à rejeter cette demande de crédit. »

■ **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal**

« M. BARDET, je constate que vous êtes toujours sur le même ton ! J'ai vu également que vous n'avez eu le temps de corriger votre message car vous avez fait mention du contexte de l'époque avec les oppositions qui se basaient sur le report du parcage de la vieille-ville. On n'avait pas suffisamment avancé à l'époque avec les réflexions. En toute honnêteté, on avait finalement abandonné et renoncé à réaliser la totalité du parking. Aujourd'hui, on ne parle pas d'un parking mais d'une place polyvalente dont le périmètre sera délimité. Pour y accéder, on devra retirer une barrière ou ouvrir une cloison entre le parking existant et la place polyvalente. »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« J'ajouterais simplement que c'est un véritable procès d'intention que vous nous faites. On vous dit que ce ne sera pas un parking. Ce sera une place polyvalente avec des barrières qui fermeront l'accès depuis l'enceinte du parking du Bicubic de l'époque et idem de l'autre côté. Si tant est qu'il devait y avoir du parking sauvage qu'on ne voudra pas car complètement contraire au concept de stationnement, on placera des barrières pour clore cet accès.

Penser que le COGL aurait pu renoncer à son parking côté Route de la Parqueterie, c'est méconnaître le nombre d'enseignants-es, de personnel, qui ont l'impossibilité de faire autrement que de se déplacer en voiture. Si on a déjà cent places occupées par le COGL et qu'on y ajoute les futurs utilisateurs de l'école, ce parking est totalement légitime et Romont y participera au même titre que les autres communes, selon la clé définie.

Les procès d'intention, je veux bien mais on n'est pas du tout d'accord de laisser dire des choses comme ça. C'est un service que pourrait nous rendre cette place des fêtes, et vous rendre service à vous aussi, lors d'énormes manifestations. Le but n'est pas de laisser parquer le long de la Route En Bouley ou d'Arruffens, lorsqu'il y a des manifestations extraordinaires. Je vous vois venir, si une fois il y a une demande extraordinaire qui est faite et que l'accès est ouvert, vous allez dire que nous avons triché. Cette situation restera exceptionnelle. On aura ainsi été franc et transparent jusqu'au bout. Il n'y a donc pas d'opposition avec le parking du COGL et on a discuté avec le COGL pour avoir une approche semblable pour le parking pour le personnel du COGL et le personnel de la future école de Romont. L'idée est d'obtenir une unification. Mais tout cela n'a rien à voir avec l'usage de ce que l'on veut faire de cette place de fête. »

■ **Intervention de Mme Caroline DELACRETAZ-PIDOUX, conseillère générale (PVL)**

« Le parti Vert'Libéral a pris connaissance et étudié avec attention la demande de crédit pour une place polyvalente en bordure du parking du Bicubic. Nous remercions le conseil communal d'avoir amorcé une réflexion sur cet aspect qui nous semble important et d'avoir rédigé une proposition détaillée.

Le projet tel que présenté ce soir nous paraît contenir d'évidents aspects positifs.

Tout d'abord, disposer d'une place de fête équipée et pratique nous semble nécessaire. Romont peut se targuer d'avoir une vie associative riche et variée. Il est important de pouvoir soutenir le fonctionnement de ces associations en leur proposant des infrastructures fonctionnelles. De plus, le fait d'avoir ces infrastructures à disposition peut appeler de nouvelles manifestations, ce qui ne fera que renforcer encore la vie de la ville et son rôle de centre régional. Dans ce sens, son emplacement près des transports publics et du campus avec ses terrains, ses salles de sports et de spectacle est intéressant et pourrait permettre des combinaisons utiles.

D'autre part, le fait de faire concorder ces travaux avec ceux de l'esplanade nous paraît également intéressant en termes d'efficacité et potentiellement de prix des travaux.

Cependant, ce projet présente également certaines faiblesses qui nous semblent importantes.

Il semble en effet totalement dévolu à un seul type d'utilisation, les événements associatifs ou culturels. Cependant, cela correspond à une utilisation uniquement pour quelques jours dans l'année, même en incluant une augmentation éventuelle du nombre de manifestations.

A quoi ressemblera-t-il et quelle utilisation pourrait en être faite le reste de l'année ? La proposition de revêtement terre-pierre nous paraît proposer un terrain sec, peu engageant, très chaud dans un quartier habité par de nombreuses personnes et fréquenté par de nombreux élèves et sportifs. En ce sens, le projet semble largement inabouti et mériterait d'être affiné et précisé pour :

- *d'une part maintenir les aspects pratiques d'une place de manifestation équipée,*
- *mais d'autre part, être un endroit si possible engageant, pouvant être utilisé au moins par les riverains, les élèves et les visiteurs du campus le reste de l'année,*
- *et idéalement, en évitant la création d'un îlot de chaleur.*

Le parti Vert'Libéral enjoint donc instamment le conseil communal à développer et à affiner son projet. Cela dit, ses membres n'ont pas pu trouver une position unanime. Les points positifs du projet tel que présenté ce soir l'emportent sur les faiblesses du dossier pour certains. Le projet n'a pas encore atteint un équilibre entre forces et faiblesses pour d'autres. Le parti laisse donc la liberté de vote à ses membres. »

■ **Intervention de M. Arnaud MAILLARD, conseiller général (PLR)**

« Lors de notre réunion préparatoire du 19 février dernier, les membres du groupe PLR ont examiné avec attention la demande de crédit soumise.

Nous sommes convaincus qu'une surface plane, équipée techniquement et exempte d'obstacles, facilitera grandement l'organisation d'événements et d'activités variées, qu'elles soient sportives, culturelles ou récréatives.

L'opportunité de progresser sur ce chantier, en parallèle avec celui de l'esplanade d'Arruffens, est une chance à ne pas laisser passer. Cette décision permettrait de réduire la durée des nuisances sonores et des restrictions de trafic.

Une fois que le site sera fréquenté par un grand nombre d'enfants et qu'il deviendra un lieu de passage régulier pour les bus scolaires, la réalisation de ces travaux deviendra bien plus complexe, voire impossible.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutient fermement cette demande de crédit et encourage le conseil général à en faire de même.»

■ **Intervention de M. Bertrand MENETREY, conseiller général (Le Centre)**

« Réuni en séance de groupe ce lundi 19 février, le groupe Le Centre s'est penché sur cette demande. Après quelques questions posées aux conseillers communaux présents et notamment après avoir reçu la certitude de pouvoir y implanter une cantine de 3'000 places sur ce terrain, c'est à l'unanimité des membres présents du parti que la demande de crédit de CHF 540'000. – pour la création d'une place polyvalente par la réaffectation des surfaces inoccupées en bordure du parking du Bicubic a été acceptée. »

■ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

« En préambule à la prise de position du groupe PS, j'aurais quelques questions et remarques sur le projet présenté :

- 1. Comment cette place sera aménagée pour offrir un minimum d'agréments en dehors des manifestations, et ne pas rester une zone complètement stérile ?*
- 2. En application des concepts de « ville-éponge » et d'adaptation aux changements climatiques, est-il prévu une gestion locale des eaux de ruissellement et de drainage, avec par exemple une zone humide, naturelle et favorable à la biodiversité ?*

Merci d'avance pour votre attention. »

■ **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal**

« Le revêtement de cette place sera un revêtement terre-pierre. On stabilise avec un empierrement qui garantit un support mécanique permettant d'y faire pousser de la végétation pour casser un peu cet effet îlot de chaleur, même si on sera principalement sur un support minéral. Ce sera une place stabilisée et qui sera d'apparence verte sauf probablement lors des canicules d'été. Pour le mobilier, on ne veut pas d'infrastructures fixes et d'infrastructures bruyantes (style skate-park) car nous sommes trop proches des habitations. Par contre, cette place pourra faire la part belle aux vélos. Le canton, via le service de la mobilité, propose un pumtrack itinérant. On pourra bien imaginer l'accueillir sur cette place afin de participer à la sensibilisation des enfants de l'école primaire. On est donc sur quelque chose de disponible en tout temps. Pour ce qui concerne la biodiversité, alors il ne faut rien faire. Le terrain est énormément brassé avec le passage du chauffage à distance et les manifestations passées. »

■ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général (HN)**

« Nous saluons l'initiative visant à créer une place polyvalente près du parking du Bicubic, offrant ainsi un espace convivial et fonctionnel pour les futures manifestations romontoises. Cet emplacement a déjà prouvé par le passé sa capacité à accueillir des événements d'envergure tels que les girones des musiques, et il est stratégiquement situé dans le futur pôle attractif de l'extra-muros. »

Cependant, nous souhaitons exprimer notre étonnement concernant les emplacements choisis pour ses aménagements. En particulier, celui retenu pour l'électricité ne nous semble pas optimal. Ne devrions-nous pas envisager plusieurs installations compte tenu de la superficie de la place ? De plus, il serait judicieux de prévoir davantage de points d'accès à l'eau ainsi que des écoulements pour les eaux usées. Le groupe HN soutient pleinement cette demande de crédit, et demande aux membres du conseil général d'en faire de même, mais encourage le conseil communal à revoir sa copie en ce qui concerne les aménagements de la place polyvalente. Nous sommes convaincus qu'une réflexion approfondie permettra d'optimiser l'utilisation de cet espace au bénéfice de toute la communauté. »

■ **Intervention de Mme Nicole BARDET, conseillère générale (Les Vert-e-s)**

« J'ai une question très précise car je n'ai pas trouvé la réponse dans le message. Aujourd'hui, lorsque je passe à vélo à proximité du parking, je vois que les barrières ont été déplacées et que les gens se sont parqués car ce sont des barrières faciles à déplacer. Est-ce que les futures barrières seront plus difficiles à déplacer et est-ce qu'il n'y aura pas de passage possible entre le parking actuel et cette place de fête. »

■ **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal**

« Aujourd'hui, ce sont des barrières Vauban qui limitent l'ancien parking et le nouveau parking. On a maintenu l'ancien parking car nous n'avons pas de solution pour les deux roues. Comme expliqué, on délimitera le périmètre de cette place et on mettra en place quelque chose d'un peu plus « stratégique » entre le parking et la place polyvalente. On va faire mieux que des barrières Vauban, par exemple, une barrière sous clé et, sur demande au conseil communal, l'accès sera mis à disposition pour des manifestations. »

■ **Intervention de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général (PS)**

« Le groupe socialiste a étudié la demande de crédit du message numéro 4. Cette demande permettra de mettre en valeur cette place, de l'améliorer grandement et d'agrandir de manière substantielle les possibilités d'y organiser des manifestations ou autres activités qui profiteront au plus grand nombre.

Pourtant, cette demande nous a divisés, non pas sur son bien-fondé ainsi que sur les points positifs pour la population romontoise, mais sur la dépense supplémentaire que cela va engendrer d'un montant de CHF 32'000.- par année. En effet, on nous répète régulièrement que la future école va avoir un tel effet sur nos finances qu'il faudra éviter toutes dépenses supplémentaires. C'est pour cette raison que cette demande nous a un peu surpris car, bien que très positive, cette dépense ne nous est pas apparue d'une absolue nécessité.

Donc cela veut dire que nous avons tout de même une petite marge financière, et pouvons investir avec parcimonie ici et là. Cela nous donne ainsi espoir que, lorsqu'un groupe proposera une dépense

supplémentaire qui n'est pas prévue, l'argument « on n'a pas les moyens, la nouvelle école va plomber les budgets » ne soit plus l'épouvantail qui stoppe les propositions des uns et des autres.

Notre groupe soutient cette demande dans sa majorité, et ne s'y opposera pas. »

■ **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (à titre personnel)**

« Quel beau projet, qui, effectivement, bouclerait la boucle. Mais, est-ce bien raisonnable ?

En effet, des bâtiments communaux, devront, à court terme, subir quelques lifting afin de remplir leurs tâches, actuelles ou, celles qui leur seront dévolues.

Différentes dépenses et charges liées se profilent dans un proche horizon, telles que l'augmentation prochaine des personnes retraitées de 3'823 à 6'400 personnes, la requalification de la place de l'hôtel de ville, la sécurisation et l'amélioration du secteur de la gare, etc.

Je ne souhaite pas que ce beau projet, qui permettrait effectivement de valoriser cette zone, soit enterré. Celui-ci fait clairement sens et sa valeur ajoutée, tant pour la population que pour les sociétés, ne fait aucun doute.

Toutefois, un report de deux à trois ans ne serait-il pas judicieux ? »

La parole n'étant pas demandé, **M. le Président** clôt la discussion et passe au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 30 « OUI », 9 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 540'000. – POUR LA CRÉATION D'UNE PLACE POLYVALENTE PAR LA RÉAFFECTATION DES SURFACES INOCCUPÉES DU PARKING DU BICUBIC.

5 DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LA PROPOSITION DU 16 FÉVRIER 2023 INTITULÉE « INCITATION FINANCIÈRE COMMUNALE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Suite à la proposition déposée par **M. Fabrice CORBAT**, et dont la transmission au conseil communal a été décidée par le conseil général lors de la séance du 16 février 2023, le conseil communal s'est déterminé et vient vous présenter son avis.

M. le Président passe la parole à **M. François HELFER** pour la détermination du conseil communal.

■ **Intervention de M. François HELFER, conseiller communal**

« Par rapport à la proposition de M. Fabrice CORBAT, le conseil communal s'est positionné et je ne vais pas vous lire tout le contenu de la réponse. Je vous rappelle :

- *qu'il existe déjà des subventions fédérales ou cantonales. Le service cantonal de l'énergie ou les services compétents de la Confédération peuvent vous renseigner.*

- *Par rapport aux montants investis dans la rénovation énergétique des bâtiments, ils sont déductibles des impôts. Ces mesures incitatives fiscales sont déjà en place pour encourager les propriétaires à entreprendre des rénovations énergétiques. Pour rappel, on avait organisé ici-même, en mai 2022, une soirée d'informations sur le thème « Comment rénover son bâtiment » avec la présence du service de l'énergie du canton.*
- *Les contraintes financières de la commune vont s'amplifier dès 2026. Dans ce contexte, il serait difficile pour la commune de mettre en place des subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments.*

Aujourd'hui, rien n'est inscrit au budget à cet effet. Si le conseil général souhaite tout de même accorder des subventions, il faudra les inscrire dans les budgets puis mettre en place un règlement traitant de ce sujet. »

■ **Intervention de Mme Nicole BARDET, conseillère générale (Les Vert-e-s), cosignataire du postulat, porte-parole de M. Fabrice CORBAT, absent**

« Nous prenons acte de la détermination du conseil communal à propos de notre proposition. Nous souhaitons y répondre de la manière suivante.

Nous avons toutes et tous connaissance des possibilités de subventions fédérales et cantonales. Cette aide bienvenue n'a jamais empêché d'autres communes proches de nous d'y ajouter leur propre contribution. L'exemple le plus récent est la Commune de Bulle, qui vient d'ajouter un programme de subvention à une offre déjà riche en matière d'aide à la transition énergétique. Il s'agit là d'un dynamisme qui a fait grand bruit dans les médias et qui met une lumière certainement bienvenue sur notre voisine. Nous ferions bien de nous inspirer de cette démarche.

Toute aide est bonne à prendre. Celles et ceux qui hésitent encore à franchir le pas de la transition énergétique sont systématiquement retenu-e-s pour des questions de financement. Il n'y a aucune raison de parler de redondance lorsqu'un cumul de subventions agit comme facilitateur décisionnel.

Vous évoquez le risque d'être pris à partie par celles et ceux qui n'auraient pas bénéficié de la subvention. Je fais/nous faisons partie de ces personnes. La quasi-totalité de mes connaissances, de mes voisins, de mes ami-e-s romontois-e-s également. Je peux vous assurer que je n'ai jamais entendu de tels propos. Bien au contraire, toutes et tous sont enchanté-e-s à l'idée qu'une telle démarche se mette enfin en place au niveau communal. De toute manière, il faut bien un jour prendre une décision. Il y a forcément un avant et un après. Je ne pense pas que les anciens écoliers romontois vont envoyer une montagne de réclamations à la commune, car ils n'ont pas pu bénéficier d'une belle école toute neuve.

Nous avons parfaitement conscience des contraintes budgétaires auxquelles nous faisons face. Pourtant, face à la flambée des coûts de l'énergie, une telle incitation permettrait à des ménages supplémentaires d'envisager de belles économies et ainsi dépenser leur argent ailleurs, ce qui bénéficierait à l'économie locale.

En termes d'image enfin, quelle plus-value pour notre belle cité. Il s'agirait d'une démarche dont il faudrait assurer la promotion. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois sauraient alors, plus que jamais, que Romont offre un dynamisme exceptionnel à bien des niveaux.

Je demande/nous demandons à mes collègues du conseil général de bien réfléchir à cette question, et

d'envisager notre proposition sous un aspect purement comptable. Le bénéfice dépasse largement le coût. Si ce n'était pas le cas, nos communes voisines n'auraient jamais entrepris cette démarche, qui par ailleurs donne entière satisfaction même aux plus sceptiques des débuts.

Ainsi, je vous propose de rejeter la détermination du conseil communal, et d'accepter notre proposition. »

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« On ne peut pas se comparer à Fribourg, Morat et d'autres villes. Que certaines communes veuillent mettre en place ce genre d'instruments, c'est très louable. On ne peut toutefois pas tout comparer. Cette proposition intervient, à mon sens, 5 à 10 ans trop tard. Effectivement, aux niveaux fédéral et cantonal, il existe des subventions. Sans subventions supplémentaires, beaucoup de monde a déjà franchi le pas de s'éloigner des chauffages traditionnels qui étaient plus polluants. Un principe doit être en tête des édiles communaux, à savoir celui d'une certaine égalité de traitement. Je pense notamment à tous ceux qui sont passés au chauffage à distance (CAD) de manière obligatoire, en particulier ceux qui habitent la ville. Le CAD, c'est bien mais c'est cher, trop cher. Ceux qui habitent en ville n'ont pas le choix. Jamais ils ne pourront mettre de panneaux solaires ou sortir du CAD. On crée donc une inégalité de traitement qui est difficilement explicable. Vous dites que ceux qui l'ont fait et qui n'ont pas reçu de subvention ne s'en plaindront pas. Je ne suis pas persuadé que ce soit valable pour tout le monde. Là aussi, de gros efforts ont déjà été consentis. Les gens qui ont procédé à des installations de ce type ou qui sont mises à l'enquête sans cette subvention-là, ne seront pas très heureux que juste après, on introduise ce genre de mesure. De plus, il faut quand même le dire, je ne suis pas persuadé que l'image de Romont va se trouver relevée par ce genre de subventions.

■ **Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général (PVL)**

« Le parti Vert'Libéral entend bien la détermination et les arguments du conseil communal concernant la proposition de M. Fabrice CORBAT que nous remercions vivement pour son travail.

Je regrette ne pas avoir eu la présence d'esprit de demander une discussion ouverte sur cette proposition lors de nos séances de la commission de l'énergie, discussion qui aurait pu orienter les cartons jaunes que nous nous apprêtons à lever.

J'espère que, dans le futur, si je n'y pense pas, quelqu'un le fera, ce qui permettra de prioriser les mesures en matière de transition énergétique au sein de la commission.

Notre groupe politique n'est pas unanime et chacun votera selon son humeur. »

■ **Intervention de Mme Géraldine DAFFLON, conseillère générale (Le Centre)**

« Nous avons pris connaissance de la position du conseil communal quant à la proposition d'incitations financières communales à la transition énergétique, ainsi que la réaction du groupe Les Vert·e·s. De prime abord, le groupe Le Centre est perplexe quant à l'impact que pourrait avoir un budget annuel de CHF 20'000. –, tel qu'articulé dans la réponse de M. CORBAT, pour l'encouragement à la transition énergétique. En effet, les subventions fédérales et cantonales sont un encouragement bien plus important pour inciter à la réalisation de ce type de projets. Ce faible subside communal, réparti entre plusieurs projets, ne constitue pas une réelle incitation déterminante pour décider de

lancer des travaux. Ce montant n'aurait finalement qu'un impact, certes minime, sur les finances communales, et n'atteindrait pas sa cible. En cela, le groupe Le Centre partage en majorité l'avis du conseil communal. Cependant, la transition énergétique est l'affaire de tous et les communes jouent un rôle clé. A ce jour, une subvention allouée à l'achat d'un vélo électrique est la seule incitation financière existante pour les habitants de Romont, et ce n'est pas suffisant. Une réflexion et une analyse des mesures à prendre pour encourager le plus efficacement possible la transition énergétique est nécessaire. Romont a besoin d'un programme concret d'incitation liée à l'efficacité énergétique. La commune devrait s'appuyer sur la commission de l'énergie pour proposer un programme global de mesures incitatives pertinentes, impactantes, dans un budget réaliste, compte tenu des finances de la commune. Les subventions fédérales aux communes ne devront pas non plus être négligées (par ex. le soutien de l'Office fédéral de l'énergie pour certains projets). Une analyse de l'impact de différentes mesures devrait être entreprise. Le photovoltaïque est effectivement un thème, tout comme l'acquisition ou l'utilisation de bornes de recharge, l'assainissement des bâtiments (isolation, simple vitrage), la participation aux audits énergétiques des bâtiments, l'encouragement à des projets spécifiques de la population vers une ville durable, la production de bio gaz, pour n'en citer que quelques-uns. En conclusion, le groupe Le Centre propose que le conseil communal, avec le support de la commission énergie, prépare un règlement pour l'encouragement à l'efficacité énergétique et alloue un budget annuel. Nous remercions M. CORBAT et le groupe des Vert-e-s pour la proposition qui permettrait d'initier un tel règlement. »

■ **Intervention de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général (PLR)**

« Entre la proposition initiale du 16 février 2023 et la décision que nous devons prendre aujourd'hui, quelques mois se sont écoulés durant lesquels nous avons dû, entre autres, en décembre dernier, examiner et approuver le budget 2024.

Inutile de brosser à nouveau le tableau financier et les échéances qui nous attendent. Toutefois, sous le point 3 de l'ordre du jour de notre présente séance, dans le chapitre « Finances et fiscalité », le conseil communal nous rappelle de « consentir les efforts nécessaires en matière budgétaire afin de ne pas s'exposer à une augmentation d'impôts ».

Aujourd'hui, nous sommes appelés à faire un premier choix allant dans ce sens. Doit-on privilégier une incitation, comme celle souhaitée, dont serait bénéficiaire qu'une minorité de la population, laissant un goût de déception aux propriétaires qui ont été proactifs, puisque le 52 % des bâtiments de notre commune sont déjà chauffés proprement. Ces installations réalisées démontrent la responsabilité et la sensibilité environnementale des Romontois-es concernés-es. Ces installations devraient servir de modèle et d'exemple pour celles et ceux qui doivent encore faire le pas du changement.

En conséquence, sommes-nous prêts à faire un choix inégalitaire vis-à-vis d'une majorité ayant déjà fait le pas, au risque de devoir prendre, à terme, une autre décision, beaucoup plus égalitaire, mais beaucoup moins populaire, soit une augmentation d'impôts ?

Le conseil communal et notre assemblée sont sensibles aux questions environnementales, nous en avons pour preuve les réalisations exécutées, les surveillances effectuées, les améliorations mises en place, la communication diffusée et l'état d'esprit responsable. C'est vrai, pour certaines et certains, nous n'en faisons pas assez et pas assez rapidement. Toutes et tous sommes conscients-es que nous disposons d'une marge de progression, mais la volonté est là. Soyons confiants en l'avenir ! Le bon sens dit aussi que nous devons adapter nos dépenses à nos revenus afin que nos chiffres encore verts ne virent pas au rouge.

C'est pour toutes ces bonnes raisons que le groupe PLR que je représente suivra la proposition du conseil communal et ne donnera pas une suite favorable à cette demande.

Je vous remercie pour votre attention, votre compréhension et surtout pour votre soutien. »

■ **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS)**

« Le groupe PS, lors de sa réunion, a débattu sur la détermination du conseil communal et des implications de son acceptation.

Bien que le groupe soit partagé sur une incitation financière à destination de propriétaires, nous soutenons majoritairement la demande de M. CORBAT et nous souhaitons que le conseil communal travaille sur un règlement et l'établissement d'un budget y afférant. Toutefois, nous souhaitons que ce règlement contienne des clauses restrictives quant aux bénéficiaires potentiels, afin de s'assurer que ce sont des familles qui désirent un coup de pouce supplémentaire pour se lancer dans un projet de rénovation. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 21 « OUI », 15 « NON » ET 6 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL, SOIT DE NE PAS RÉDIGER DE RÈGLEMENT COMMUNAL POUR LES INCITATIONS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

6 ELECTIONS

6.1 DU/DE LA PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2024

Les élections qui auront lieu ce soir se dérouleront en conformité avec notre règlement du conseil général, article 16, à savoir :

Article 16, mode d'élection :

1. Sous réserve de l'alinéa 3, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valable au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.
2. En cas d'égalité des voix, le Président procède au tirage au sort.
3. Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous/toutes les candidat·e·s sont élu·e·s tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Donc à défaut d'une telle demande et s'il y a autant de candidats que de postes à repouvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

En date du 31 mars 2021 s'est déroulée une séance regroupant les présidents et responsables des partis politiques romontois. Au terme de cette rencontre, les représentants des partis politiques ont convenu

d'un tournus concernant les présidences et vice-présidences du conseil général à l'exception de la vice-présidence UDC ou PVL pour cette année.

Selon ce qui a été convenu entre les partis politiques, la présidence 2024 du conseil général devrait être accordée au parti Le Centre. Sur proposition de ce parti, nous avons reçu, la candidature de **M. Christophe GIRARD**.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Dès lors, en conformité avec les prescriptions légales énoncées précédemment, **M. le Président** adresse ses félicitations à **M. Christophe GIRARD**.

A la question qui lui est posée de savoir s'il accepte son élection **M. Christophe GIRARD** s'exprime comme suit :

« Tout d'abord, j'aimerais remercier et féliciter notre président Thierry pour sa collaboration et sa parfaite conduite des séances durant cette dernière année. Et petit clin d'œil, je le remercie de sa patience et de son indulgence lors des comptages de votes parfois laborieux du bureau !

Un politicien valaisan avait dit un jour, je cite : « Le rôle d'un politique et ce pourquoi il a été élu, c'est de rendre possible ce qui est nécessaire. Malheureusement, il est plus facile de trouver ce qui est nécessaire que de le rendre possible ».

Et pourtant, Mesdames et Messieurs, vous êtes en train de faire taire cet adage puisqu'en réalisant l'école En Bouley, vous avez réussi à rendre possible ce qui était nécessaire.

Certes, l'accouchement fut difficile et parfois même douloureux, mais à force de persévérance, de conviction, de décision, d'engagement, de collaboration, de courage, de prise de risques parfois, tout devient possible. S'ajoutant à la future esplanade ainsi qu'aux différentes infrastructures existantes, vous faites du plateau d'Arruffens qui m'est très cher un endroit stratégique de Romont avec une valeur ajoutée concrète pour la population.

Et pour arriver à rendre possible le nécessaire, nul besoin de mettre ses convictions sous le tapis, mais juste privilégier le bien commun à l'objectif personnel, faire preuve de bon sens, savoir donner parfois pour mieux recevoir par la suite ; en deux mots, cela s'appelle le consensus.

C'est comme cela et comme cela seulement que nous ferons de Romont un chef-lieu fort, une ville attrayante pour les visiteurs et un lieu où il fait bon vivre pour nos concitoyennes et concitoyens.

C'est dans cet esprit que je souhaite que nous travaillions durant cette année et, fort de votre confiance, c'est avec grand plaisir que j'accepte ce rôle de président. »

« Applaudissements ».

M. le Président remercie et félicite **M. Christophe GIRARD** pour son discours et son élection.

6.2 DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2024

Le bureau du conseil général a reçu les candidatures de :

- **M. Olivier MARILLER** pour le groupe UDC.
- **M. Jean-François ROCH** pour le groupe Vert' Libéral.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Avant de procéder à l'élection en elle-même, **M. le Président** passe la parole à **Mme DELACRETAZ-PIDOUX**.

■ Intervention de Mme Caroline DELACRETAZ-PIDOUX, conseillère générale (PVL)

« La vice-présidence du conseil général doit être attribuée pour l'année 2024. Dans ce cadre, le Parti Vert'Libéral a le plaisir de présenter la candidature de M. Jean-François ROCH.

Membre actif du conseil général, M. ROCH se distingue par son engagement, engagement auprès de ses concitoyens tout d'abord dont il écoute et relaie les préoccupations aux différentes instances communales. Il le fait d'ailleurs parfois avec courage lorsque cela l'amène à présenter le même thème plusieurs fois en plénum en faisant face à ses collègues du conseil général et au conseil communal. Engagement ensuite dans le fonctionnement de la commune elle-même. Il est membre du conseil des parents, du conseil général et du bureau de ce dernier. Il suit les dossiers, est une force de proposition, de lien et d'écoute avec chacun des partis.

A cela s'ajoute un approfondissement des différents dossiers de manière moins formelle et plus individuelle avec un grand nombre d'entre nous, conseillers·ères généraux·ales ou conseillers·ères communaux·ales. En effet, nous sommes nombreux à pouvoir régulièrement constater sa connaissance des dossiers, ses avis construits, sa capacité d'écoute et son plaisir d'échanger dans des contextes politiques ou plus conviviaux.

Engagé donc, mais aussi pragmatique, intelligent, sensible, constructif et doté de l'autorité nécessaire pour une telle place, Jean-François ROCH est la personne idéale pour seconder notre président Christophe GIRARD pendant l'année 2024, puis pour présider notre conseil général en 2025.

Le Parti Vert'Libéral vous enjoint donc avec enthousiasme et conviction à lui donner votre voix. »

■ Intervention de M. Olivier MARILLER, conseiller général (UDC)

« Afin que chacun de vous puisse me connaître un peu mieux, voici une brève présentation. Je suis marié depuis 15 ans et père d'un enfant de 14 ans. On me définit comme une personne souriante et toujours de bonne humeur, serviable et patient, que j'adore les animaux et que j'apporte une attention particulière à mes coupes de cheveux. Je n'aime pas trop cuisiner, mais j'adore manger des bons petits plats.

Dès que je le peux, je m'investis dans la vie de notre ville et de notre région.

Membre actif de l'association 'Les Fosses', bien connu de notre ville pour son sens de l'organisation, le souci du détail, la culture et l'amour de notre région, mais à notre façon.

Depuis 4 ans, je suis au comité de l'unihockey club Glâne mouvement juniors.

Je préside ce club depuis 3 ans et j'ai à cœur de développer ce sport dans notre région. Ce dernier sera du reste l'hôte d'honneur de la Braderie 2024, ceci pour lancer les 10 ans du club.

Je suis membre de l'UDC Romont depuis 2016 dont j'ai repris la fonction de chef de groupe au début de la présente législature en 2021. J'ai siégé au conseil général de février 2017 à février 2021, puis dès octobre 2022 à ce jour. J'étais également le représentant du groupe UDC pour la commission temporaire de l'école primaire.

C'est depuis le début de l'histoire du conseil général que notre parti l'UDC y est représenté et depuis 25 ans que nous occupons également un siège au conseil communal. A chaque législature, la règle très romontoise de la répartition des présidences nous a permis d'occuper celle du conseil général.

L'UDC de Romont se définit derrière des idées pragmatiques, à droite de par son ADN mais a su aussi se montrer très ouvert lorsque des thématiques plus actuelles et sociétales sont proposées.

Dans le fonctionnement de notre conseil général, il est à relever que les groupes représentés pour la plupart par un conseiller communal amène un fonctionnement plus serein à la politique romontoise.

Le travail et la communication en le-la conseiller-ère communal-e et son groupe est une chance mais surtout un gage de confiance et de quiétude pour faire avancer les projets de notre ville. L'UDC s'est toujours ralliée à ces valeurs. Romont a avancé aussi avec le travail de la section UDC ! La présidence du conseil général est une belle reconnaissance qui doit rester dans cette dynamique.

Le groupe UDC vous propose de soutenir ce soir ma candidature pour le siège à la vice-présidence du conseil général. Je vous remercie pour votre écoute et votre soutien.»

Selon les prescriptions légales, l'élection se déroulera au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au 2^e tour. En cas d'égalité, le président procédera au tirage sort.

De plus, selon l'article 9c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, « *seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles.* »

M. le Président demande aux membres du bureau de distribuer les bulletins de vote, de les recueillir et de procéder au dépouillement.

RESULTAT DU VOTE

Bulletins délivrés	: 42
Bulletins rentrés	: 42
Bulletins nuls	: 0
Bulletins blancs	: 4
Bulletins valables	: 38
Majorité absolue des bulletins valables	: 20

Est élu, par 22 voix, M. Olivier MARILLER.

Voix obtenues par M. Jean-François ROCH : 16.

« *Applaudissements* ».

M. le Président demande à **M. Olivier MARILLER** s'il accepte son élection en tant que vice-président du conseil général.

M. Olivier MARILLER accepte son élection et remercie ses collègues pour la confiance accordée.

M. le Président adresse ses félicitations à **M. Olivier MARILLER**.

7. DIVERS

Néant.

7.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

Néant.

7.1.1. PROPOSITIONS

Néant.

7.1.2. POSTULATS

Néant.

7.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

7.1.4. QUESTIONS

M. le Président rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

Aucune question n'est formulée.

7.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président passe la parole à **M. Thierry SCHMID, vice-syndic**, pour une réponse à **M. Patrice BEAUD** concernant l'informatique communale.

■ **Intervention de M. Thierry SCHMID, conseiller communal**

« Cher Monsieur BEAUD,

En complément à ma réponse donnée en direct lors de la précédente séance et comme convenu, voici quelques éléments de réponses complémentaires à vos questions.

Depuis l'arrivée du nouvel administrateur des finances en charge du dossier informatique de la commune, nous avons entrepris de faire un point de situation et d'établir une nouvelle stratégie. Le conseil communal a pris la décision d'externaliser nos serveurs et de mettre en œuvre une solution cloud, la commune étant trop petite pour disposer d'un service informatique avec de toutes les compétences nécessaires à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. La société Simplyc'it travaille en étroite collaboration avec l'administrateur des finances pour assurer qualité, efficacité et sécurité. Cette solution a, vous l'avez relevé dans votre question, une répercussion sur les coûts de fonctionnement informatique communaux mais cette solution nous permet également de lisser les coûts et d'éviter des demandes d'investissements informatiques conséquents tous les 4-5 ans.

Fin août 2023, notre hébergeur a été confronté à une grosse alerte et nos outils de travail ont été perturbés durant deux jours. Le retour à la normale s'est opéré après une petite semaine. Ce crash-test grandeur nature nous a permis de constater les avantages du système mis en place et de tester une restauration complète de nos systèmes. Quelques améliorations ont été décidées pour garantir une perturbation moins importante si un tel événement devait se reproduire mais le conseil a constaté avec satisfaction le bien-fondé de sa stratégie de virtualisation et d'hébergement externe auprès de sociétés spécialisées dans le domaine.

Au printemps 2024, le parc de stations de travail sera remplacé dans sa quasi-totalité et nous profiterons de ce changement de matériel pour systématiser les doubles authentifications et le cryptage des données. Des réflexions sont également en cours en ce qui concerne la téléphonie mobile qui est une source importante de risque désormais.

Je ne peux vous donner de date où tous les éléments d'amélioration seront mis en œuvre, comme vous le comprenez bien. Il y aura toujours des nouveaux développements, nécessitant de nouvelles mesures de la part de la commune. Toutefois nous sommes aujourd'hui arrivés à un niveau de sécurité que nous considérons comme bon au niveau de nos infrastructures.

Au niveau du personnel, en 2022-2023, des formations internes ont été mises en place pour aider à la transition informatique et nous avons profité d'augmenter la formation sur la sécurité. Nous avons renoncé actuellement à mettre en place un suivi de sécurité-formation avec une entreprise externe car un volet informatique sera automatiquement étudié lors de la mise en place du système de contrôle interne SCI. Par ailleurs l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection des données impacte également les échanges d'information au sein de l'administration et impose un traitement encore plus sécurisé des données des administrés.

Des tests de phishing seront prévus une fois le projet de système de contrôle interne terminé et seront réguliers comme cela se fait désormais dans la plupart des entreprises et administrations.

Au final, je ne peux que répéter des propos déjà tenus à maintes occasions. La sécurité informatique et la nouvelle loi sur la protection des données impacteront de façon systématique les budgets à venir. Maintenir les systèmes informatiques de la commune à un niveau de sécurité satisfaisant est un défi permanent et nous aurons, Cher Monsieur BEAUD, l'occasion d'en reparler souvent au sein de cette assemblée.

J'espère avoir ainsi répondu de façon plus complète à votre demande et me tiens à votre disposition en cas de questions. »

M. BEAUD remercie M. SCHMID pour ses explications.

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« Monsieur le Président sortant, cher Thierry, au nom du conseil communal et en mon nom personnel, au nom des collègues du bureau, au nom des collègues du conseil général, nous te transmettons nos sincères remerciements à l'issue de cette année présidentielle. Tu as présidé de manière très dynamique, tant les séances de bureau, que celles du conseil général ; en ta qualité de président, tu as également participé à plusieurs événements. Ce n'était pas si facile au départ puisque tu perdais quasiment en même temps ton cher papa Claude qui lui-même a toujours été extrêmement intéressé à la politique locale et romontoise. Dans tous les cas, on te remercie encore une fois pour cette année présidentielle avant de rentrer dans le rang où tu vas retrouver ou garder le dynamisme dont tu as toujours fait preuve.

Au nom du conseil communal, je te remets le certificat et quelques bouteilles. MERCI pour ton engagement.

« Applaudissements. »

*Il m'appartient aussi de féliciter notre futur premier personnage de la commune, **M. Christophe GIRARD**. Maintenant qu'il peut quitter la calculette, il se rend compte que c'est une épreuve nécessaire avant d'arriver président. Si on n'est pas très bon avec la calculette, ça ne veut pas dire qu'on ne deviendra pas un très bon président, au contraire. Je te souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction. On se réjouit de collaborer avec toi dans la continuité de ce qui se passe ces dernières années, à savoir en toute franchise. Je te remets donc également ces quelques bouteilles. MERCI.*

« Applaudissements. »

*Enfin, toutes nos félicitations à l'élu du jour, à savoir notre nouveau vice-président, **M. Olivier MARILLER** qu'on se réjouit de voir rejoindre le bureau et la vice-présidence du législatif romontois.*

Pour le conseil communal, la première séance de l'année se termine de manière satisfaisante. Il y a des dossiers que le conseil communal prépare et la décision finale appartient au conseil général. Ces dernières années, on a tous navigué dans la même direction, conseil communal et conseil général. Ce climat très apaisant est vraiment très motivant. Les remarques émises sont toujours très pertinentes et nous obligent à bien travailler les dossiers.

Pour terminer, l'apéritif sera servi ce soir par Mme Christine VALLELIAN et son équipe. »

« Applaudissements. ».

CONCLUSION DE M. THIERRY JORDAN, PRESIDENT

« Voici que se termine pour moi une année de présidence. Une année riche en séances et en événements, autant de rendez-vous annuels toujours appréciés, comme la Braderie ou le 1^e Août, que d'événements beaucoup plus rares, comme l'inauguration des nouveaux uniformes de la Fanfare ou la pose de la première pierre de la nouvelle école, celle-ci étant toute particulière, étant donné qu'il s'agissait de la première pierre d'une école en bois !

Je tiens à remercier M. le Secrétaire communal pour son soutien dans la préparation des séances, les membres du bureau ainsi que vous toutes et tous conseillères et conseillers généraux et communaux pour votre collaboration et votre engagement afin de faire fonctionner la démocratie romontoise.

Monsieur le Président élu, les calculs de résultats des votes ne hanteront plus vos soirées. Je vous souhaite plein de succès et beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, je clos maintenant cette séance. Un apéritif vous attend comme il en est la tradition, à l'arrière de la salle. Les personnes présentes dans le public y sont également les bienvenues. »

M. le Président clôt les débats à 22h00.

«Applaudissements ».

Au nom du conseil général

Le Président

Le Secrétaire

Thierry JORDAN

Yves BARD

■ *Version non approuvée*

[Annexes à l'original du procès-verbal](#)

1. projet de nouvelle école dossier de présentation
2. demande de crédit CHF 540'000.- pour place polyvalente dossier de présentation



Ecole En Bouley

Point de situation du projet

Conseil général du 22 février 2024

EEB



Situation février 2024

EEB – points essentiels (1)



- Génie civil – béton
 - Fin travaux maçonnerie : fin janvier 2024
 - Très haute qualité des bétons apparents
- Autres corps de métiers actifs actuellement
 - Progin SA : Chapes
 - Phida Siffert : Etanchéité
 - Ropraz : Maçonnerie fine
 - CMNP : Menuiserie métallique
 - Erne : Charpente
 - Groupe E : Electricité

EEB – points essentiels (2)



- Délais et finances

- Confirmation planning : remise des bâtiments : novembre 2024
- Finances sous contrôle : ni surprises, ni revendications
- L'essentiel des soumissions est rentré, y compris pour le mobilier des salles de cours
- Les adjudications se poursuivent dans les délais et dans les budgets
- Décision quant au déménagement des élèves dans le courant du printemps 2024



Accès du bâtiment des cours vers celui des sports



Entrée bâtiment des sports



Espace salles de sport



Espace salles de sport



Espace salles de sport



Arrivée poutres charpente salles de sport (35 mètres)



Montage charpente salles de sport



Porteurs charpente salles de sport

EEB



Questions ?



Séance du conseil général du 22.02.2024

Message pour la création d'une place polyvalente par la réaffectation des surfaces inoccupées en bordure du parking du Bicubic.

Demande de crédit de CHF 540'000.-



OBJECTIFS

Répondre aux multiples demandes d'accueil de manifestations telles que :

- Cirques (plusieurs demandes par année)
- Châteaux gonflables
- Animations pour enfants (jeux d'eau, pumptrack, ...)
- Circuit vélo pour la formation des jeunes
- Fête des musiques
- Comptoir
- ...



HISTORIQUE

Le parking du Bicubic, dans sa version initiale projetée et complète, devait permettre de fonctionner de manière polyvalente.

La partie « droite » du parking était dédiée à servir de parking mais également de place polyvalente en cas de besoin.



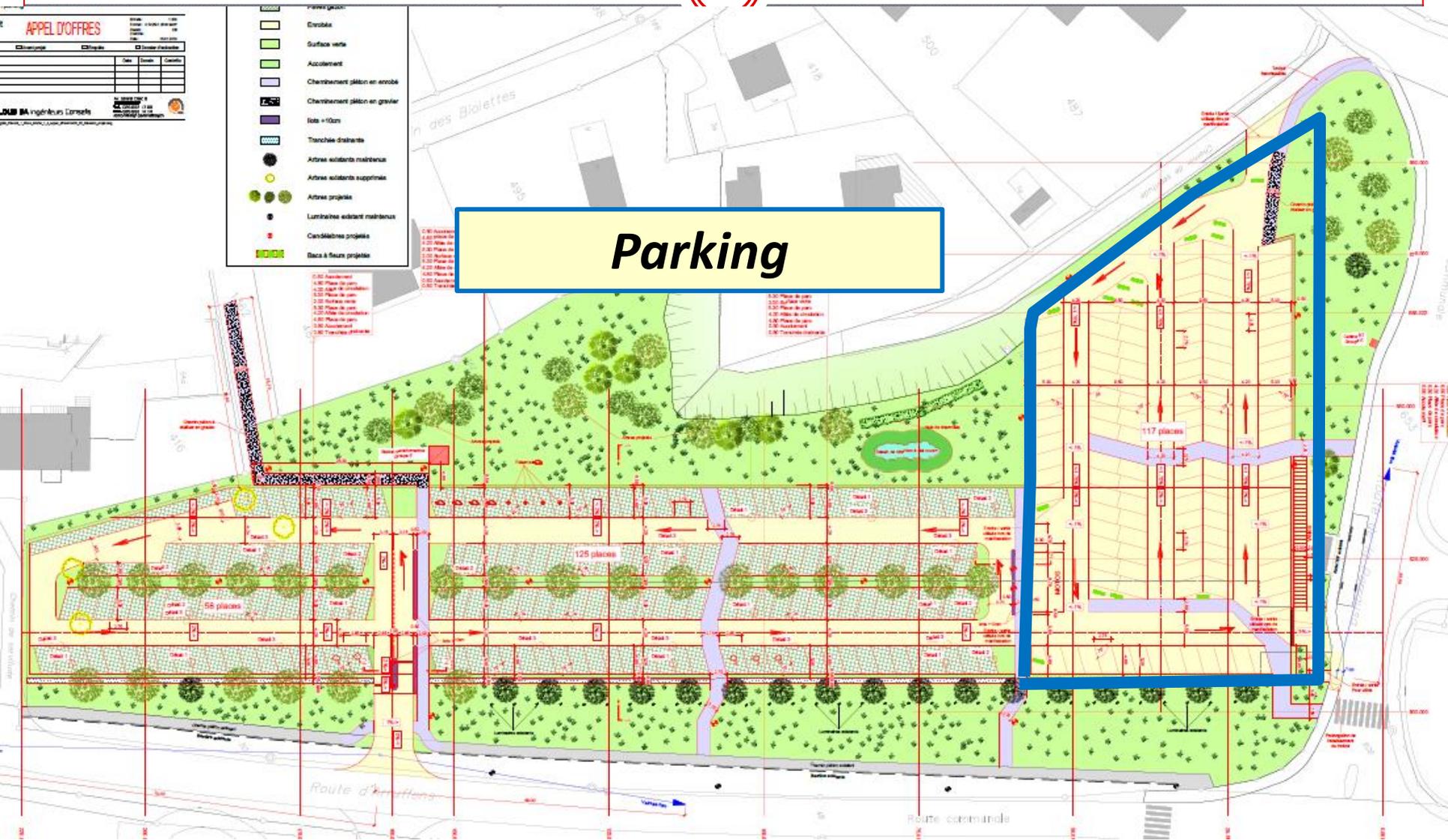
APPEL D'OFFRES

Chantier	Quantité	Unité	Coût

LDL SA Ingénieurs Conseils

- Revêtement
- Enrobés
- Surface verte
- Accotement
- Cheminement béton en enrobé
- Cheminement béton en gravier
- Iots > 10cm
- Tranchée drainante
- Autres éléments maintenus
- Autres éléments supprimés
- Autres projets
- Luminaires existants maintenus
- Candélabres projets
- Bacs à fleurs projets

Parking



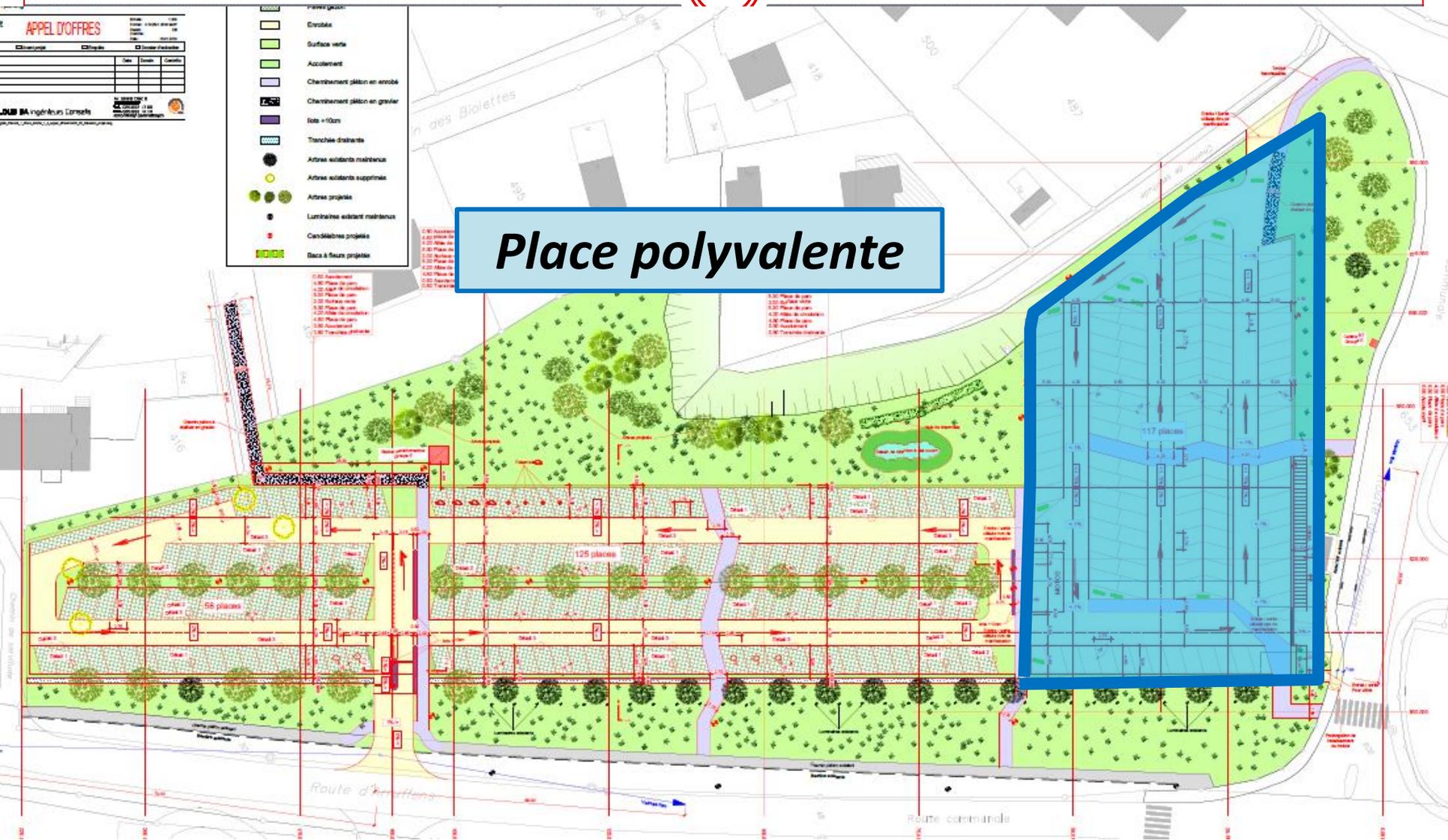
APPEL D'OFFRES

Chantier	Quantité	Unité	Coût

LDL SA Ingénieurs Conseils

- Revêtement
- Enrobés
- Surface verte
- Accotement
- Cheminement béton en enrobé
- Cheminement béton en gravier
- Iots > 10cm
- Tranchées drainées
- Arbres existants maintenus
- Arbres existants supprimés
- Arbres projetés
- Luminaires existants maintenus
- Candélabres projetés
- Bacs à fleurs projetés

Place polyvalente

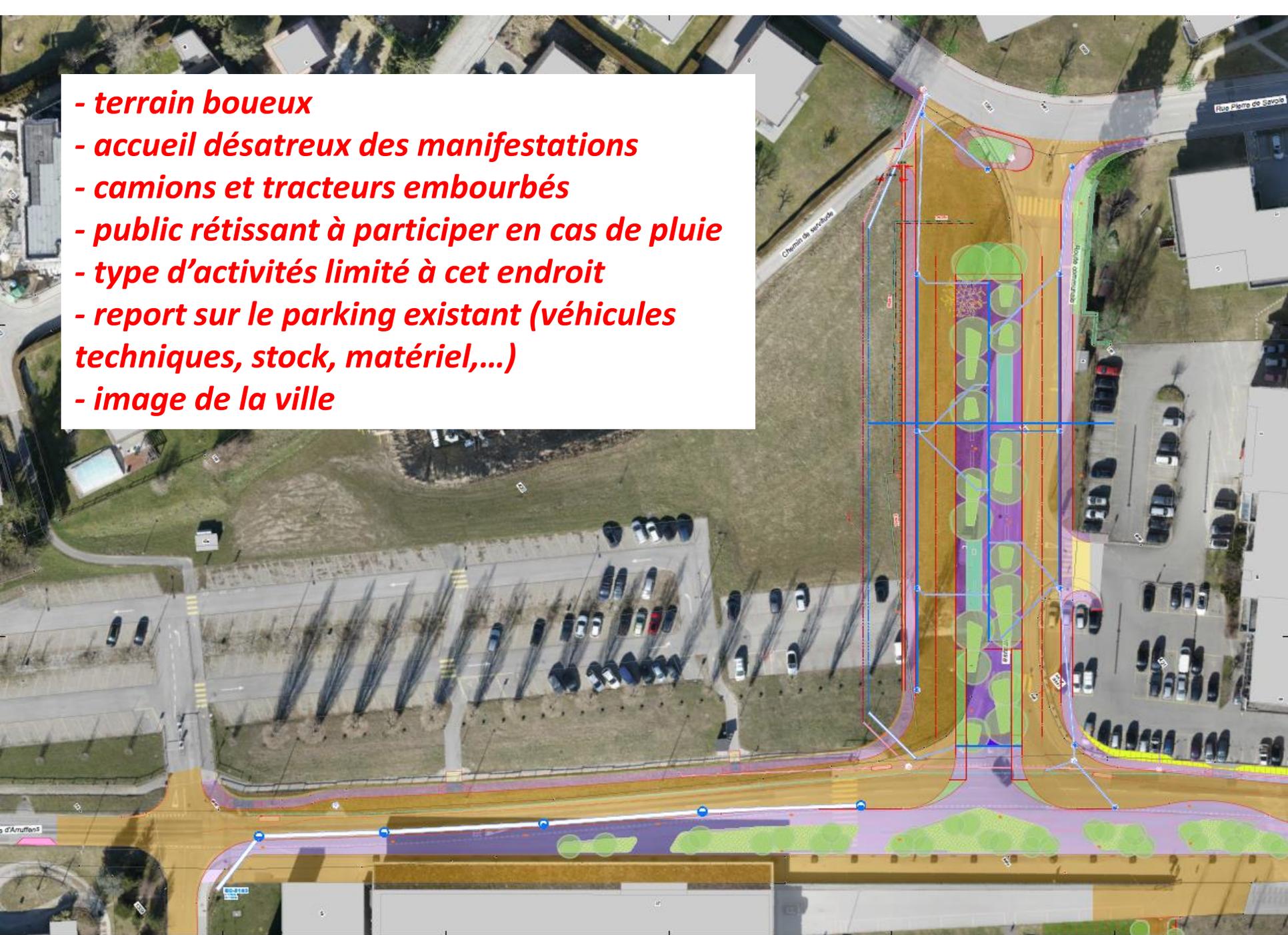




AUJOURD'HUI

En l'absence de la partie « droite » du parking, les manifestations se déroulent à même le pré. Ce terrain étant usuellement très humide, un lot de nuisances les accompagnent :

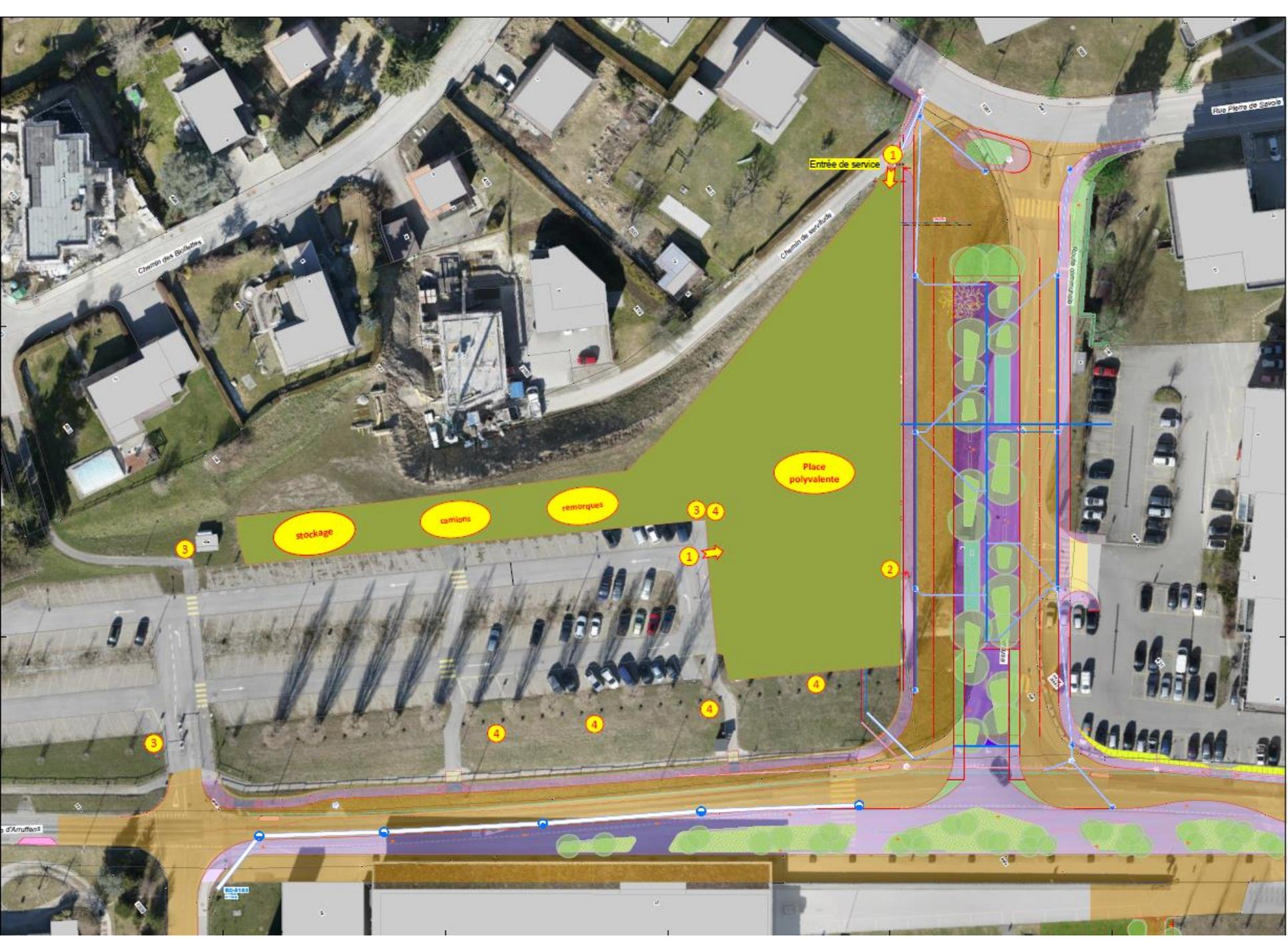
- *terrain boueux*
- *accueil désastreux des manifestations*
- *camions et tracteurs embourbés*
- *public réticent à participer en cas de pluie*
- *type d'activités limité à cet endroit*
- *report sur le parking existant (véhicules techniques, stock, matériel,...)*
- *image de la ville*





DEMAIN

- Transformation du solde de la parcelle en place polyvalente ou place d'accueil pour les manifestations.
- Profiter des travaux en cours de l'Esplanade d'Arruffens, en respectant bien sûr les procédures et les marchés publics.
- Terminer tous les travaux dans ce secteur et libérer l'Esplanade pour la mise en service de l'Ecole primaire.



Chemin des Bouillottes

Rue Pierre de Savoie

Chemin de service

Entrée de service

Place polyvalente

stockage

camions

remorques

3

3

3 4

1

2

4

4

4

4

Chemin de service

2

4

1

4



**Demande de crédit de CHF 540'000.-
pour
pour la création d'une place polyvalente
par la réaffectation des surfaces inoccupées
en bordure du parking du Bicubic.**